

Postulat Isabelle Chevalley et consorts - Simplification administrative pour l'installation des énergies renouvelables

Texte déposé

On a souvent affaire à un parcours du combattant lorsque l'on veut installer des énergies renouvelables que ce soit pour faire de l'électricité ou produire de la chaleur. Il est bien plus aisé de renouveler une chaudière à mazout qu'une chaudière à bois ou une pompe à chaleur. Il n'est pas rare de voir des citoyens devoir attendre plusieurs années de procédures avant de pouvoir produire leur premier kilowatt/heure solaire.

D'ailleurs, la conseillère fédérale Leuthard a sorti en août 2013 un rapport intitulé « Retards affectant les projets de production de courant à partir d'agents renouvelables ». Ce rapport fait le point sur les causes de ces retards et donne une liste de recommandations, liste qui s'adresse aussi aux cantons. En effet, la plupart des procédures se trouvant au niveau cantonal, il paraît primordial que les cantons relaient cette volonté affichée de la Confédération.

Ce rapport fait le point sur la problématique de production d'électricité mais la production de chaleur est aussi concernée par l'excès des procédures. Il est totalement contre-productif de donner des subventions si ces dernières finissent par être entièrement englouties dans des procédures. C'est, par exemple, ce qui s'est passé pour une famille qui a voulu mettre du solaire thermique sur son toit à Grandson.

Il est également important d'assainir le parc immobilier, mais malheureusement, beaucoup de citoyens sont découragés par les chicaneries administratives pas toujours compréhensibles. Nous estimons que le Conseil d'Etat doit prendre en compte les pistes indiquées par le Conseil fédéral et compléter ce rapport avec la production de chaleur ainsi que sur les problèmes liés à l'assainissement des bâtiments. Il ne s'agit pas de refaire des directives solaires déjà existantes mais bien de simplifier les procédures.

Le but de ce rapport n'est pas d'empêcher les recours des associations et/ou des privés mais de s'attaquer entre autres à la longueur des procédures ainsi qu'à la quantité des documents exigés.

Dès lors, nous demandons au Conseil d'Etat de

- 1) rédiger un rapport sur l'état des lieux concernant les procédures administratives sur la production de chaleur renouvelable ainsi que sur l'assainissement des bâtiments. Il proposera des pistes pour simplifier et diminuer les procédures.
- 2) de mettre en oeuvre, dans la mesure du possible, les pistes esquissées par le rapport du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication mentionné ci-dessus.

Renvoi à une commission sans 20 signatures.

*(Signé) Isabelle Chevalley
et 6 cosignataires*

Développement

Mme Isabelle Chevalley (V'L) : — L'installation d'énergie renouvelable s'apparente encore trop souvent au parcours du combattant. Il est par exemple plus facile de renouveler une chaudière à mazout que de la remplacer par une chaudière à bois ou une pompe à chaleur. Il n'est pas rare de voir des citoyens devoir attendre plusieurs années de procédure avant de pouvoir produire leur premier kilowattheure solaire. D'ailleurs, la conseillère fédérale Doris Leuthard a sorti, en août 2013, un rapport intitulé « Retards affectant les projets de production de courant à partir d'agents renouvelables ». Ce rapport fait le point sur les causes de ces retards et donne une liste de recommandations qui s'adressent aussi aux cantons. En effet, la plupart des procédures se trouvent au

niveau cantonal. Il paraît dès lors primordial que les cantons relaient cette volonté affichée de la Confédération. Ce rapport fait le point sur la problématique de la production d'électricité. Mais la production de chaleur est aussi concernée par l'excès des procédures. Il est totalement contre-productif de donner des subventions si ces dernières finissent par être entièrement englouties dans des procédures administratives ! C'est par exemple ce qui s'est passé pour une famille qui a voulu mettre du solaire thermique sur son toit, à Grandson. Il est également important d'assainir le parc immobilier, mais, malheureusement, de nombreux citoyens sont découragés par les chicaneries administratives, qui ne sont d'ailleurs pas toujours compréhensibles.

Nous estimons que le Conseil d'Etat doit prendre en compte les pistes indiquées par le Conseil fédéral et qu'il doit compléter ce rapport avec la production de chaleur et les problèmes liés à l'assainissement des bâtiments. Il ne s'agit pas de recréer des directives solaires déjà existantes, mais bien de simplifier les procédures. Le but de ce rapport n'est pas d'empêcher les recours des associations ou des privés, mais de s'attaquer, entre autres, à la longueur des procédures ainsi qu'à la quantité de documents exigés. Dès lors, nous demandons au Conseil d'Etat :

- de rédiger un rapport sur l'état des lieux concernant les procédures administratives sur la production de chaleur renouvelable et sur l'assainissement des bâtiments et de proposer des pistes pour simplifier et diminuer ces procédures ;
- de mettre en œuvre, dans la mesure du possible, les pistes esquissées par le rapport du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, mentionné ci-dessus.

Je vous demande donc d'accepter le renvoi en commission de ce postulat, déposé par le groupe vert'libéral.

Le président : — Nous allons voter sur le renvoi en commission de ce postulat qui n'est pas muni de 20 signatures. En votant oui, vous êtes d'accord de transmettre le postulat à une commission. En votant non, vous entendez le classer tout de suite. Vous pouvez aussi vous abstenir.

Le renvoi en commission est soutenu par 102 voix et 11 abstentions.

Le postulat est renvoyé à l'examen d'une commission.